

**SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE 2013
AVEC LE VOLAILLER JEAN BERTRAND BRUNET- FERME LA BILOUTERIE**

ARTICLE 1 Il est convenu ce qui suit entre

LE SOUSCRIPTEUR :

Nom :

Prénom :

LE PRODUCTEUR PARTENAIRE :

JEAN BERTRAND BRUNET, AVICULTEUR

03 86 88 71 25

LA BILOUTERIE 3 RUE GRANDE 89150 DOLLOT
fermedelabilouterie@hotmail.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP et notamment à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, etc.), à faire part aux responsables de distribution des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, le contrat pourra être révisé en concertation avec les responsables de l'association L'AMAP L'ANETH et le producteur partenaire. Si la situation financière du producteur l'impose, les prix au kilo des volailles pourront être revus à la hausse, une fois dans l'année, après discussion.

ARTICLE 2 LE PRODUCTEUR PARTENAIRE S'ENGAGE

- 2.1 à fournir au souscripteur des œufs et/ou des volailles de sa ferme, issus de l'agriculture biologique,
- 2.2 à livrer selon le calendrier de transports établi à l'année,
- 2.3 à venir régulièrement rencontrer les souscripteurs pour expliquer ses procédés de production et à les accueillir sur sa ferme en fonction d'un calendrier de sorties établi avec l'association L'AMAP L'ANETH.

ARTICLE 3 LE SOUSCRIPTEUR

- 3.1 est à jour de sa cotisation de membre de l'association "L'AMAP L'ANETH" qui organise les distributions et anime la relation solidaire et de proximité entre les producteurs partenaires et les adhérents souscripteurs.
- 3.2 pré-finance la production et règle ce jour sa souscription sous la forme de chèques en euros.
 - La saison "œufs" comprendra **37 distributions hebdomadaires** * d'un panier de 6 (ou 12 œufs) effectuées **entre 27 mars 2013 et le 22 janvier 2014**. *En fin de saison, il sera procédé à des distributions doubles par quinzaine.
 - La saison "volailles" comprendra **11 distributions mensuelles** d'un panier d'une (ou 2) volaille(s) **du 20 février 2013 au 22 janvier 2014**, sauf au mois de décembre.
- 3.3 S'engage à venir chercher son panier d'œufs chaque semaine et/ou de volailles(s) chaque mois préparés par le "producteur partenaire" en respectant la diversité des calibres, espèces et/ou les quantités indiquées, **S'il ne vient pas chercher sa part de production ou ne la fait pas retirer par un tiers, elle ne lui sera ni remboursée, ni conservée** mais remise à l'antenne locale de l'association "Les Restos du Cœur".
- 3.4 S'engage pour l'intégralité de la saison, reconnaît que les aléas de production peuvent nuire et affecter les calibres, les quantités et la qualité des produits proposés.

Tarifs au 1^{er} janvier 2013:

- œufs, la dz : 4 €
- poulet/ kg : 8.50 €
- canard/kg : 8.50 €
- canette/kg : 9,70 €
- pintade/kg : 10.50 €
- poule/kg : 7,20 €

Contrat(s) retenus :

- 1 panier de 6 œufs /semaine : 74 €
- 1 panier de 12 œufs /semaine : 148 €
- 1 panier d'1 volaille /mois : 170 €
- 1 panier de 2 volailles /mois : 340 €

Le paiement se fait en un ou 4 chèques maximum. Les chèques, établis à l'ordre de LA BILOUTERIE, seront remis à Mireille Roos qui assurera les paiements groupés auprès du producteur partenaire. Une régularisation intervient en janvier pour solder le compte.

Nom de la banque :		
Numéros du(es) chèque(s)	Montant(s)	Date(s) d'encaissement
		fin mars 2013
		fin juin 2013
		fin août 2013
		fin octobre 2013
TOTAL :		

Fait à Veneux les Sablons, en double exemplaire, le 20 février 2013
Signature du souscripteur

Signature du producteur

Référents œufs/volailles :

Alain Blant blant.alain@free.fr
Mireille Roos roos.mireille@gmail.com tel domicile : 01 60 70 83 09 port : 06 44 85 21 47